



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :**

Conformément à l'article 6, paragraphe 1.1 du Code municipal, la Municipalité de Saint-Prime a aliéné le bien suivant, de la façon, en faveur de la personne et au prix indiqué ci-dessous, au cours des mois de :

<u>Bien vendu</u>	<u>Acquéreurs</u>	<u>Prix</u>
<u>Juin 2022</u>		
Lot 6 509 906 Cadastre du Québec	Sylvie Tremblay	19 322,98 \$

Donné à Saint-Prime, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

  
Caroline Bergeron  
Greffière-trésorière et Directrice générale